

Image not found or type unknown



indemnités concernant panneau publicitaire

Par **poindrelle**, le **10/02/2009** à **22:02**

bonjour je viens me renseigner pour un ami qui n'a pas d'ordinateur et qui a une question a vous posé:

cette personne est locataire dans une villa depuis 40 ans avec jardin, l'agence qui lui loue la maison a autoriser une société à mettre un panneau publicitaire électrique moyennant finance avec autorisation de casser le mur de la propriété pour faire un portail d'accès.

est ce que le locataire ne doit pas être indemnisé également car cela empiète sur son jardin potager et sur l'esthétique.